



COMMUNE DE CHOISY

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20230504-2023\_34D-DE

S<sup>2</sup>LOW

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice **18**  
Présents **13**  
Votants **14**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 27 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jean BARDET, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY, Aurore MOSSIERE

Pouvoirs : Isabelle JOYE à Norbert CHIODINI,

Absents : Valérie STEFANUTTI, Stéphane GREVE, Marlène CHAFFARD, Olivier COUET

Secrétaire de séance : Guy PHILIPPE

**23/34**

### Objet :

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

M. Yves GUILLOTTE, Maire, rappelle qu'en 2001, le ministère délégué aux Anciens Combattants a mis en place un réseau de correspondants défense. Ainsi, au sein de chaque commune, un élu désigné par le conseil municipal est chargé des questions de défense. Il a vocation à développer le lien Armée-Nation et de promouvoir l'esprit de défense.

M. Olivier COUET, désigné correspondant défense par délibération n° 20/26 du 4 juin 2020, a donné sa démission.

M. Yves GUILLOTTE propose sa candidature

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Yves GUILLOTTE comme « correspondant défense ».

Le secrétaire de séance  
Guy PHILIPPE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,